



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Domo Polytechnyl

Question au Gouvernement n° 1222

Texte de la question

DOMO POLYTECHNYL

Mme la présidente . La parole est à M. Paul Christophe.

M. Paul Christophe . Le 8 janvier, Polytechnyl, filiale française du groupe belge Domo Chemicals, a été placée en redressement judiciaire. Entreprise industrielle historique de mon département, spécialisée dans la production de fibres textiles de haute qualité, nécessaires notamment à l'industrie automobile et à d'autres fabrications stratégiques, Polytechnyl emploie près de 500 salariés en France, dont une centaine sur le site de Valence dans la Drôme.

Depuis le 8 janvier, les salariés des deux sites de Valence et de Saint-Fons vivent dans l'angoisse de perdre leur emploi. Cette angoisse est d'autant plus difficile à vivre que rien ne laissait présager cette situation. Positionnée comme l'un des leaders européens du polyamide, Polytechnyl s'appuie sur un outil industriel d'ampleur et des installations classées. À Valence, les salariés s'interrogent : pourquoi la gravité de la situation a-t-elle été découverte si tardivement, au mois de décembre ? Des erreurs de gestion ont-elles été cachées ? Comment la situation financière peut-elle être si dégradée, alors que Polytechnyl a reçu des fonds de la part de l'État ces dernières années ?

À l'heure où la France est confrontée à des tensions géopolitiques et commerciales inédites depuis 1945 – cela a été rappelé précédemment –, la consolidation de nos capacités de production nationales et la sécurisation de nos filières industrielles stratégiques doivent constituer des priorités politiques absolues, sous peine d'affaiblir la souveraineté de notre pays.

Ma question est simple : comment l'État entend-il protéger les salariés de Polytechnyl, qui sont aujourd'hui dans l'angoisse ? Quel accompagnement proposez-vous pour les deux sites de Valence et de Saint-Fons ?
(Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.)

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre délégué chargé de l'industrie.

M. Ian Boucard . La star du jour !

M. Sébastien Martin, ministre délégué chargé de l'industrie . Vous souhaitez attirer mon attention sur la situation du groupe Polytechnyl. Vous l'avez rappelé, cette société spécialisée dans la production de polyamide, qui dispose en France de deux sites, l'un à Valence et l'autre à Saint-Fons, se retrouve aujourd'hui en difficulté. Elle a été placée en redressement judiciaire, non pas du fait des difficultés que rencontrent les sites, mais en raison de l'insolvabilité de sa maison mère, Domo Chemicals.

Une période d'observation de six mois a été fixée par le juge. Notre priorité est d'abord de nous assurer que la situation de la trésorerie permet bien de disposer de six mois, voire un peu plus, pour élaborer un projet de

reprise dans les meilleures conditions possibles – c'est l'objectif qui doit toutes et tous nous animer.

Ensuite, nos services travaillent, notamment avec les organisations syndicales, pour accompagner les salariés dans ce moment difficile, disposer d'une vision objective de la situation et envisager tous les scénarios. Toutefois, le scénario que nous envisageons en priorité, c'est bien évidemment celui d'une reprise, car il y a des savoir-faire et une qualité de production, que vous connaissez, je pense, puisque l'un des sites est situé sur le territoire de votre circonscription.

Enfin, vous m'interrogez sur l'argent public que la société aurait touché. À ma connaissance, cette société n'a pas bénéficié d'un tel soutien ces dernières années – si vous disposez d'autres informations, je suis preneur.

Mme la présidente . La parole est à M. Paul Christophe.

M. Paul Christophe . Je reviendrai vers vous au sujet de ces éléments, monsieur le ministre.
(Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.)

Données clés

Auteur : [M. Paul Christophe](#)

Circonscription : Drôme (1^{re} circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1222

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Industrie

Ministère attributaire : Industrie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 janvier 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 22 janvier 2026